

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 17 MARS 2016 À CORBEIL CERF

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CHORIER Christian est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2015

Le compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2015 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

III – Approbation du contrat d'animation et de sa demande de subvention

Monsieur le Président explique qu'afin d'animer les actions de réduction des pollutions diffuses sur nos captages les plus impactés (Méru et Laboissière en Thelle) un nouveau poste a été créé lors du dernier Conseil Communautaire.

Ce type d'animation est financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% et pour cela un contrat d'animation (définissant l'objet de l'animation) doit être conclu entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le SMEPS.

Le contrat d'animation **ne suscite aucune remarque et est donc approuvé à l'unanimité.**

IV – Groupement SMAS/SMEPS – Extension et Réhabilitation des Réseaux

Plusieurs travaux d'extension et de réhabilitation du réseau sont prévus sur les communes du SMEPS et du SMAS. Ces extensions concernent les communes suivantes :

- rue de l'Europe à Saint Crépin Ibovillers,
- rue Berthelot à Méru,
- de Chantoiseau à Jouy la Grange à Beaumont les Nonains,
- et rue Jeanne d'Arc à Bornel.

Ces travaux sont estimés à environ 567 265,90 € pour l'année 2016.

Ce groupement ne suscite aucune remarque **et est donc approuvé à l'unanimité.**

V – Mise en place d'avantages pour le personnel à compter de 2016

Mutuelle et C.E.T. :

Monsieur le Président vous a proposé d'approuver la mise en place du compte épargne temps ainsi que la participation du SMEPS à hauteur de 50 % sur les cotisations des agents pour leur mutuelle (maladie) sous réserve que le contrat soit labellisé par l'Etat.

Régime indemnitaire :

Monsieur le Président vous a expliqué que le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons n'a jamais créé de régime indemnitaire pour son personnel car celui-ci était mis à disposition par la Communauté de Communes des Sablons. Un agent étant désormais directement employé par le SMEPS, Monsieur le Président vous proposera de créer un régime indemnitaire pour le SMEPS qui serait identique à celui de la CCS.

La Préfecture nous demande de préciser que l'indemnité représentative de sujétions et travaux supplémentaires (IRSSTS) ne peut être cumulée avec l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité :**

- **les modalités d'application du compte épargne-temps ainsi que le règlement intérieur,**
- **la participation à compter du 1er avril 2016 du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à hauteur de 50% des cotisations versées par les agents pour leur protection maladie dans le cadre des contrats labellisés dont la liste est publiée sur le site de la DGCL.**

VI – Renouvellement de demande de subvention – Amblainville

Le Président vous a expliqué qu'en 2014, nous avons confirmé la demande de subvention réalisée par la commune d'Amblainville « renforcement du réseau d'eau potable – phase 2 et 3 pour Amblainville ».

Aucune subvention n'a encore été attribuée suite à cette demande. Afin que cette subvention soit attribuée, le Président vous demandera une nouvelle fois l'autorisation de confirmer auprès du Conseil Départemental de l'Oise cette demande de subvention, au titre de la programmation 2015.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette demande de subventions (à hauteur de 40%) auprès du Conseil Départemental de l'Oise.**

VII – Fiscalité des hydrants

Suite à la réception des rapports de contrôle des hydrants et à la vérification des factures Veolia, Monsieur le Président vous présentera les nouveaux montants de fiscalisation de l'entretien des hydrants 2015 à hauteur de **1 913,04 euros** TTC sur la commune de Valdampierre selon le tableau ci-dessous :

Communes	Hydrants	Pourcentage	Fiscalité	Hydrants	Pourcentage	Budget commune
Sans renouvellement						
Beaumont les Nonains				16	57,14%	1 113,89 €
La Neuville Garnier				7	25,00%	487,33 €
Villotran				5	17,86%	348,09 €
Total hydrants sans renouvellement				28	45,90%	1 949,31 €
Avec renouvellement						
Fresneaux Montchevreuil Valdampierre	17	51,52%	1 913,04 €	16	48,48%	1 800,51 €
Total hydrants avec renouvellement				33	54,10%	3 713,55 €
Total hydrants				61	100%	
Total entretien TTC			5 590,66 €			
	€ HT	€ TTC	Prix Unitaire de l'entretien d'un hydrant			
Facture 2 nd semestre 2015	4 964,71 €	5 957,65 €	Annuel TTC sans renouvellement 69,62 €			
Rattrapage facture 1 ^{er} sem. 2015	-305,83 €	-367,00 €	Annuel TTC avec renouvellement 112,53 €			

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité la nouvelle répartition de la fiscalité des hydrants sur Valdampierre.**

VIII – Constitution et envoi des dossiers de demande de subventions

Monsieur le Président vous a demandé de l'autoriser à déposer des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Oise.

Les travaux consistent en :

- renouvellement de réseau rue Berthelot à Méru : 30 000 € HT dont 20 % par le Conseil Départemental de l'Oise ;
- la réalisation du plan de désherbage dont 70 % peuvent être financés par l'Agence de l'eau Seine Normandie et 10 % par la Région (le dossier sera constitué une fois que nous aurons les prix réels du marché) ;
- la mise en place d'une DUP sur le captage d'Esches : 20 000 € dont 80 % peuvent être financés par l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- le renouvellement de canalisation rue Jeanne d'Arc à Bornel : 132 265,90 € dont 20% par le Conseil Départemental de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité, approuve les demandes de subventions ci-dessus auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.**

IX – Adhésion au régime d'assurance chômage

Monsieur le Président expose la nécessité pour le SMEPS d'adhérer au régime d'assurance chômage pour l'ensemble du personnel non titulaire et non statutaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage pour l'ensemble du personnel non titulaire et non statutaire.**